



“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John STUART MILL

Une association pour
ré-agir au féminin

La laïcité : une force et un bouclier pour les femmes

13 octobre 2014 - Mairie du 6^{ème} arrondissement, Lyon
4ème quinzaine de l'égalité femmes-hommes, Région Rhône-Alpes

Pologne : 25 ans à l'ombre de l'Église.

Nina Sankari

Chers Ami(e)s Féministes et Laïques,

Il n'est pas facile de décrire en un quart d'heure des changements qui se sont produits dans mon pays en un quart de siècle. Forcément, je serai obligée à soulever des questions essentielles, juste évoquant d'autres qui pourtant ne sont pas de moindre importance non plus. Dans mon intervention je voudrais montrer une transformation étonnante d'une Pologne jadis dite populaire ou communiste, décorée d'un athéisme d'Etat en une Pologne réellement confessionnelle, décorée d'une démocratie.

Le juin dernier les Polonais ont célébré le 25e anniversaire des premières élections libres en Pologne en 1989. Dans la grande fête nationale ont pris part les hauts représentants de 50 pays, le Sénat polonais a tenu une séance solennelle consacrée à la victoire de la démocratie sur le totalitarisme. Tous les VIP avaient les bouches pleines de mots «liberté» et «démocratie». Pourtant, on se trouve aujourd'hui devant une réalité amère: les changements qui se sont produits au cours du dernier quart de siècle, n'ont pas eu pour résultat la liberté et la démocratie si désirées. En 25 ans la Pologne a échangé un régime non-démocratique pour un autre. J'aimerais partager avec vous mon analyse de ce sujet dans une perspective féministe et laïque, en montrant les facteurs, acteurs et leurs tactiques et méthodes qui ont permis d'effectuer ce changement. Déjà dans les années 90, Barbara Stanosz mettait les Polonais en garde contre un état confessionnel en Pologne. Le titre de mon intervention fait référence à son livre «A l'ombre de l'Église» et est un hommage à cette grande philosophe laïque. Les attaques récentes de l'Église et ses alliés politiques constituent un danger mortel pour la démocratie en Pologne. C'est le sort de la démocratie qui est en jeu actuellement chez nous et tout fait penser que les autres pays européens peuvent courir le même danger.

Appropriation systématique du pouvoir par l'Église catholique

La célèbre transition démocratique en Pologne fut accompagnée de l'appropriation systématique du pouvoir par l'Église catholique grâce à son alliance avec la droite conservatrice. Depuis 1989, nous assistons à un processus de dé-laïcisation continue du droit polonais et de la cléricisation rampantes dans tous les domaines de la vie en Pologne. Après la chute du régime dit communiste les rapports entre l'Église dominée et l'Etat dominant ont été inversés. La notion de laïcité associée au régime vaincu devient un symbole du mal. La droite alliée de l'Église répand deux stéréotypes opposés: *athée=communiste=traître à la Patrie* (dont l'athéisme aurait été apporté sur les baïonnettes de l'Armée Rouge) et *bon Polonais=bon catholique*.

L'Église catholique présenta une facture lourde pour son rôle indéniable dans la chute du ledit régime communiste: le changement des lois "confessionnelles" (1989), le Concordat (1993) et la nouvelle Constitution (1997), la loi anti-avortement (1993), marquent les étapes de la dé-laïcisation de la Pologne par les lois. L'Épiscopat polonais s'oppose à ce que les principes de séparation de l'Église et de l'État, de la laïcité ou neutralité de l'État soient inscrits dans la Constitution, c'est le principe de l'autonomie et de l'indépendance réciproque (Art. 25) qui les remplace. Ce même article formule le principe du caractère «impartial» de l'Etat envers les convictions religieuses ou philosophiques des citoyens. Cette formule curieuse permet de situer l'État non seulement en dehors d'un conflit d'intérêts à caractère confessionnel possible mais de le déclarer incompétent en la matière (c'est ce que l'Épiscopat polonais a confirmé récemment). C'est une «impartialité» à sens unique, qui empêche l'Etat de se mêler dans les affaires de l'Eglise mais ne protège pas l'État contre l'ingérence de la part de l'Église omniprésente et omnipotente. L'Etat polonais finance largement les activités religieuses des églises, surtout celles de l'Église catholique. Il est difficile d'obtenir les chiffres exacts; selon les dernières estimations le total du transfert de l'argent public à l'Église peut aller jusqu'à 25 milliards de zloty (6,25 milliards euro) par an. Cette somme inclut les subventions directes et indirectes (exonérations des taxes, impôts, etc.), donations des entreprises publiques, subventions européennes etc. L'État salarie les aumôniers des écoles, de même pour les aumôniers de l'armée, de la police, des pompiers et d'autres services "en uniforme", aumôniers qui ont, par ailleurs, le statut de fonctionnaires de l'État. Contrairement à la loi du 1989 sur les garanties des libertés de conscience et de confession, toujours en vigueur, l'État finance totalement de nombreuses universités et académies catholiques ou théologiques privées et des facultés théologiques (les ex-facultés religieuses privées) des universités publiques. La loi du 7.9.1991 sur l'éducation introduit la catéchèse et le respect des valeurs chrétiennes comme une directive fondamentale du système d'éducation à l'école publique. La loi du 29.12.1992 sur la radio et la télévision oblige les diffuseurs, aussi bien publics que privés, à respecter les valeurs chrétiennes. La loi du 24.7.1998 sur le Code Familial et de Protection de l'enfant et le Code Civil, conformément au Concordat, accorde aux ministres de 11 cultes la fonction d'officier de l'état civil dans le cadre de mariage confessionnel. La Commission des biens de l'Église a travaillé pour restituer à l'Église les biens nationalisés

après la 2ème guerre mondiale. La restitution de ces biens d'une énorme valeur ne passait pas par les procédures juridiques fiscales ordinaires, mettant l'Église catholique au-dessus de la loi en Pologne. L'Église catholique est actuellement le plus grand propriétaire foncier en Pologne et spéculé en revendant cher les biens restitués.

L'Église s'engage directement dans la vie politique du pays de plusieurs façons: en incitant à voter pour les candidats appuyés par l'Église, en "censurant" les projets des certaines lois ou en s'opposant carrément aux autres etc. L'alliance du trône et de l'autel est un fait: Grazyna Gesicka, ministre au cabinet de Jaroslaw Kaczynski est allée jusqu'à considérer l'Église catholique comme "une des plus importantes institutions d'Etat." L'arrivée au pouvoir de la Plateforme civique de Donald Tusk n'a pas changé grand-chose: le gouvernement a fait des concessions à l'Église sur toutes les questions controversées comme la fécondation in vitro ou la religion dans l'enseignement public.

L'Église impose sa morale et ses opinions négatives sur la contraception, l'éducation sexuelle, le divorce, l'euthanasie, les droits des personnes LGBTQ, la Charte des droits fondamentaux etc. Sous son influence la Pologne est "crucifiée", la croix est partout dans l'espace publique: au Parlement (la "Croix Parlementaire"), dans les écoles et hôpitaux publiques, les casernes, les bureaux des postes, les aéroports, les magasins. Les signes ou symboles religieux d'autres confessions sont absents. La note de religion est comptée dans la moyenne, donc ceux qui ne suivent pas les cours de catéchèse sont discriminés. L'école publique est convertie en «madrassa» catholique où il y a plus de leçons de religion que de biologie, chimie ou physique.

Les Polonaises ont payé avec leur santé et leur vie la facture lourde du changement

Il est vite apparu aussi que ladite transformation démocratique se ferait au détriment des femmes, les privant de leurs droits et aspirations. Les droits reproductifs et sexuels des femmes sont devenus le butin de guerre de l'Église et de son associé – la droite conservatrice. Pour les libéraux et la gauche, ce n'était pas un prix trop élevé à payer en échange du soutien de l'Église dans d'autres domaines, par exemple, pour son consentement à l'adhésion du pays à l'Union européenne. Les Polonaises ont payé avec leur santé et leur vie la facture lourde du changement. La loi anti-avortement fut votée en 1993, contrairement à l'avis de l'opinion publique et en violation des principes fondamentaux de la démocratie. Une initiative de citoyens et citoyennes ayant rassemblé 1,5 million de signatures demandant un référendum sur la question, a tout simplement été négligé. La restriction de l'accès à l'avortement avait commencé, étape par étape, avant même l'introduction de la loi de 1993. Cela s'est fait avec l'appui des médecins, qui, comme entre les deux guerres, ont fait jouer la clause de conscience.

Une brochure réalisée par la Fédération des Femmes et du Planning Familial intitulée « Les femmes en enfer. Histoires de femmes polonaises d'aujourd'hui » décrit des cas qui donnent la chair de poule. Citons le cas d'Agata Lamczak morte de septicémie parce que les médecins lui ont refusé une thérapie qui aurait pu être nocive pour le fœtus. Une description de la scène dans laquelle la mère et le compagnon d'Agata demandent aux médecins d'intervenir, rappelle des scènes de la littérature ou de films parlant de la réalité d'un autre siècle. La protection de la vie à naître à n'importe quel prix, y compris au coût de la vie des femmes est devenue le symbole du pouvoir de l'église et de ses alliés politiques. Un documentaire réalisé par les cinéastes féministes « l'Etat clandestin des femmes » montre les risques physiques et psychiques, outre l'humiliation que courent les femmes obligées à se faire avorter clandestinement. Le tourisme abortif, accessible aux femmes aisées, est un fait bien connu mais la violence systémique contre les femmes continue. En dépit de la loi anti-avortement très restrictive et en l'absence de contraception moderne disponible, la Pologne a un taux de natalité des plus faibles en Europe. En 2000, la première manifestation du 8 mars après la chute du communisme avait pour slogan « La démocratie sans les femmes c'est la moitié de la démocratie. » Mais, en réalité, la démocratie sans les femmes ce n'est une démocratie tout court.

L'Église polonaise contre les fondations mêmes de la démocratie

On aurait pu croire que l'Église a obtenu tout ce qu'elle voulait. Cependant, il y a quelques mois, l'Église a lancé une offensive sans précédent non seulement contre l'État laïque, mais contre les fondations mêmes de la démocratie. C'est une guerre ouverte contre les femmes, contre les libertés démocratiques et surtout la liberté de conscience et de parole, contre le système du pouvoir basé sur les droits des citoyens. Nous assistons à une intensification forte des actions anti-démocratiques venant de la droite religieuse, y compris une incitation ouverte des hiérarques catholiques à ne pas observer la loi de l'État, et l'encouragement des groupes agressifs catholiques qui en employant la violence physique ou la menace de son utilisation poussent les autorités à adopter des solutions incompatibles avec les normes de l'État de droit démocratique.

Comme d'habitude, cette offensive a commencé par les hostilités contre les femmes et surtout contre les féministes. A la mi-année 2013, l'Église a trouvé un nouveau ennemi - l'idéologie du "genre" qui est devenu une cause majeure du mal en Pologne: de la désintégration de la famille, la pédophilie, de l'effondrement des valeurs morales, etc. : « Gender détruit la Pologne, gender détruit la famille, gender STOP ». L'archevêque Mgr Michalik, dans le contexte des multiples affaires de pédophilie des prêtres en Pologne a rejeté la responsabilité sur le dos des féministes accusées de la destruction de la famille traditionnelle et sur les victimes elles-mêmes : *"On pourrait éviter de nombreux cas de pédophilie si les relations entre les parents étaient saines. En cherchant l'amour, l'enfant s'égare et entraîne l'autre personne."* Dans la

guerre contre «gender» ces milieux sont allés jusqu'à exiger de fermer les «gender studies» aux universités en Pologne.

En mai 2014, 3000 Polonais ont signé la «Déclaration de foi des médecins et étudiants en médecine» (publiée sous patronage de l'Épiscopat polonais), en reconnaissant la suprématie de la loi divine sur celle de l'État, y compris le code de l'éthique médicale». Cette Déclaration appelle les médecins catholiques à refuser de pratiquer les avortements thérapeutiques légaux et prévus par la sécurité sociale polonaise dans les hôpitaux publics. Prof. Chazan, un gynécologue-signataire de cette Déclaration, directeur d'un hôpital à Varsovie, a refusé l'avortement médical dans «son» hôpital à une patiente dont le fœtus était malformé. Il a fait exprès de faire attendre la patiente deux semaines supplémentaires pour dépasser les délais légaux. La femme a été obligée de poursuivre sa grossesse jusqu'à la fin pour accoucher d'un enfant pratiquement sans cerveau et qui devait naître uniquement pour mourir aussitôt. Pour Prof. Chazan un avortement équivaut à une "exécution, une peine de mort". Quelques jours plus tard un hôpital publique à Wolomin (près de Varsovie) a changé ses statuts en y introduisant le refus total de pratiquer l'avortement, ce qui met cet hôpital en effraction de la loi parce que la clause de conscience prévue par la loi polonaise concerne uniquement les individus et non pas les institutions. Le directeur de l'hôpital a déclaré que les médecins de son hôpital savent «convaincre une femme d'aimer son enfant sans égard pour son sexe ou sa beauté ». Les élus de cette ville ont approuvé le document. Aussitôt, les juristes (juges, avocats, notaires) catholiques ont réclamé leur clause de conscience. Les pharmaciens catholiques aussi refusent de vendre contraceptifs en évoquant la clause de conscience. Actuellement les enseignants catholiques veulent signer leur Déclaration sur la supériorité de la loi divine par rapport à celle de l'Etat.

La liste des exemples de la cléricatisation de la vie en Pologne est très longue et chaque jour apporte des cas nouveaux. Je me suis permise de donner ces détails pour lancer un avertissement. La Pologne n'est pas un cas isolé d'une telle évolution. Il y a d'autres pays dans le camp des pays dits ex-communistes comme la Slovaquie ou la Croatie qui suivent le même chemin. On peut craindre que ce ne soit pas une tendance généralisée en Europe qui pourra finir dans une réalité semblable que celle de la Pologne :

La Pologne "crucifiée" du parlement aux crèches, des bureaux de poste jusqu'aux banques; les femmes privées de leurs droits fondamentaux de décider librement de leur corps et leur sort, obligées de poursuivre leurs grossesses malgré les malformations graves du fœtus et d'accoucher des enfants non viables; école publique transformée en madrasa catholique où les élèves ont plus de cours de religion que de biologie; chercheurs qui subissent la pression pour restreindre la liberté de la recherche scientifique; les artistes avec la bouche bâillonnée; les médecins et les enseignants incités à reconnaître la suprématie de la loi divine sur celle de l'Etat, les avocats s'appuyant sur le droit canon, les prêtres qui sont au-dessus de la loi et les

députés qui prient pour la pluie. Au fond les citoyens anonymes qui, sans égard pour leur religion ou l'absence de celle-ci financent par leurs impôts l'appropriation de l'espace public, de la mémoire et de l'histoire par l'Église catholique et pour son imposition des règles de l'Etat confessionnel, avec le soutien des élites politiques qui tirent le profit de l'alliance du trône et de l'autel. Là où l'Etat s'est retiré du respect des valeurs des Lumières - le fondement de la démocratie libérale moderne- et a cédé la formation civique à l'Église et les institutions dépendantes d'elle, la démocratie se meurt pour laisser place à l'autoritarisme populiste.
Déclaration lancée par la Coalition Athée.

Quelles leçons pourront être tirées de l'expérience polonaise?

Très généralement, on voit bien que rien n'est gagné une fois pour toutes. Les femmes polonaises qui ont été parmi les premières en Europe à obtenir leurs droits reproductifs (IVG en 1956, globule Z en 1958), ont été aussi les premières à les perdre suite à un changement « libérateur et démocratique » à la néolibérale. Comme en Iran ou en Algérie, les femmes qui ont massivement supporté le mouvement de libération ont été les premières à payer le coût de récupération de ces mouvements par la droite religieuse. Et que ce soit en Pologne, Iran ou Afghanistan – les droits des femmes seront un prix que les libéraux seront prêts à payer, tout comme la gauche aveuglée par le relativisme postmoderniste. Il y a aussi une autre conclusion qui s'impose. La séparation des églises et de l'Etat avec les garanties de la liberté de conscience inscrits dans les lois mais pas dans les mentalités des citoyens et citoyennes ne sont pas suffisantes. Un Etat laïque déclaré par la Constitution ou par une loi à part ne suffit pas parce qu'il est à la merci de la balance du pouvoir politique et peut être renversé à n'importe quel moment. Ce qu'il nous faut c'est une société laïque dont laquelle les valeurs laïques sont profondément ancrées. Comme cela a été démontré avec l'exemple polonais, il n'y a pas de démocratie sans la laïcité. La laïcité, toute seule, ne résoudra pas bien entendu tous les problèmes et n'abolira pas toutes les discriminations. Mais tout de même, elle est une précondition pour le fonctionnement de la démocratie qui doit être basée sur les valeurs universelles, sur les droits humains dont les droits des femmes font partie intégrale.

Et il y a une troisième conclusion concernant la stratégie de la résistance contre la dé-laïcisation et la cléricisation. Les changements que la droite religieuse introduit dans les lois et dans la pratique politique sont systémiques, imposés graduellement, souvent par le tactique «salami». Nous devons reconquérir les terrains perdus, à commencer par rétablir le langage scientifique remplacé par la terminologie religieuse. Face aux nouvelles attaques, la réponse de toutes les forces démocratiques réunies ne peut être qu'une: pas un seul pas en arrière !

Pour terminer, je voudrais vous adresser une invitation. Je représente ici La Coalition Athée qui lutte en Pologne pour la laïcité, pour la liberté de conscience. En Mars dernier nous avons organisé les premières «Journées Athées» à Varsovie, avec la reconstruction historique de

l'exécution du patron des athées polonais et l'auteur du Traité «De non existentia Dei» Kazimierz Łyszczyński, la Marche, le Congrès Athée et la Table Ronde pour la liberté de conscience. Fin Mars 2015 nous organisons les deuxièmes Journées Athée en Pologne. Nous vous invitons cordialement de nous rejoindre !